

GÉRER SES DÉCHETS EN 3 ÉTAPES :

1. Réduire sa production de déchets :

Quelques idées :

- Faites vos achats avec des sacs réutilisables
- Achetez des fruits, légumes,...locaux. Et les mettre dans ses propres contenants (bocaux, paniers...)
- Faites votre compost
- Consultez le site : <https://www.taxe-au-sac-valais.ch/tri-mode-d-emploi/>

2. Trier et évacuer ses déchets dans les écopoints, les déchetteries ou les commerces :

L'évacuation des déchets triés, aux écopoints / déchetteries / commerces spécialisés est gratuite. Les informations utiles sont mises sur la page intérieure.

3. Qu'est ce qui doit impérativement être jeté dans les sacs ?

Les déchets non repris par les écopoints / déchetteries / commerces doivent être jetés dans les sacs taxés ; il s'agit notamment des :

- berlingots (lait, jus de fruits, et.) en carton plastifié,
- papiers, cartons, plastiques souillés, ayant été en contact avec de la nourriture ou d'autres produits (mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, emballages de lessives, etc.),
- couches-culottes, cotons-tiges, tampons et autres produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.),
- textiles usagés ou souillés (peinture, cirage), chaussures,
- sacs d'aspirateur,
- déchets composés de matières diverses indissociables,
- éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, etc.,
- litières pour animaux,
- ...

Les déchets repris pas les écopoints / déchetteries / commerces ne devraient pas être jetés dans les sacs.

Pour les entreprises :

Conformément à l'art. 5 du règlement communal, les déchets solides ou liquides provenant de l'artisanat, de l'industrie ou du commerce qui ne peuvent pas être assimilés aux déchets urbains doivent être **collectés et éliminés par ceux qui les produisent**, sauf accord spécial de la Commune.

Ces déchets doivent être éliminés dans les installations autorisées et désignées par l'autorité et de manière conforme aux prescriptions du chapitre 3 du règlement communal.

Les déchets urbains peuvent être déposés dans les sacs taxés et les infrastructures communales.

Trier ?

C'est pas sorcier !

Taxe au sac

Mode d'emploi & Informations pratiques



Commune de
CRANS-MONTANA

DÉCHETS	ÉCOPOINTS	DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE HORAIRES <u>Chermignon, les Fougirs</u> été du lu au ve de 8h-12h/13h30-18h30 sa de 8h-12h/13h30-17h hiver du lu au sa de 8h-12h/13h30-17h	DÉCHETTERIES COMMUNALES HORAIRES <u>Mollens, les Crêts</u> <u>Randogne, Comogne</u> <u>Corin, la Gourra</u> Les horaires sont en ligne sous le lien: www.commune-cransmontana.ch/ pages/points-de-collecte-1445	REMARQUE	AUTRES SITES
Déchets Les déchets triés doivent être propres					
Aluminium	x	x	x		
Appareils électriques / électroniques		x	x		Points de vente
Batteries / Accumulateurs		x	x		Points de vente
Bois		x	x	max. 1 m ³ / sem.	
Boîtes de conserves / Fer blanc		x	x		
Cadavres d'animaux					UTO Uvrier
Capsules de café		x			
Cartons	x	x	x	max. 2 m ³ / sem.	
Déchets verts et déchets de jardin		x	x		
Déchets alimentaires / lavures - Viande crue exceptée		x	x		
Autres déchets ménagers (selon liste au verso)	x (sacs taxés)				
Déchets carnés					UTO Uvrier
Huiles végétales / minérales		x	x		
Matériaux inertes de démolition		x	x	max. 1 m ³ / sem.	
Médicaments		x	x		Points de vente
Métal (autre que fer blanc)		x	x	max. 40 kg / sem.	Repreneurs autorisés
Néons / ampoules fluorescentes		x	x		Points de vente
Objets encombrants > 60 cm		x	x		
Objets inertes (tuyaux, vaisselle, porcelaine, céramique, etc..)		x	x		
Papiers	x	x	x		
Peintures - vernis - solvants		x	x		Points de vente
PET	x	x	x		Points de vente
Phytosanitaires		x	x		Points de vente
Piles		x	x		Points de vente
Plastiques < 60 cm			x		
Plastiques encombrants (> 60 cm)		x	x		
Pneus		x	x	max. 5 pces / sem.	Garage ou repreneurs autorisés
Produits ménagers toxiques		x	x		
Réfrigérateur / congélateur		x	x		Points de vente
Résidu de curage de citernes/séparateurs, émulsions huile-eau ou boues d'huiles résiduaires (déchets spéciaux)					Entreprises spécialisées
Sagex			x		
Souches et branches de terrassements ou défoncements					Entreprises spécialisées
Textiles en bon état		x	x		Repreneurs autorisés
Verres	x	x	x		

Vous trouverez toutes les informations utiles, dont la carte de l'emplacement des écopoints sous le lien suivant : www.commune-cransmontana.ch/pages/points-de-collecte-1445